

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

## Programme Junior Enabel 2023 - 2027

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités pour souscrire un contrat de travail dans le cadre du Programme Junior de la Coopération belge au développement.

Ce projet fixe les conditions d'admission, la procédure de sélection et les conditions de recrutement et d'emploi applicables aux assistants juniors, dans le cadre du Programme Junior de la Coopération belge au développement.

Le Programme Junior est coordonné par l'Agence belge de développement, Enabel. La durée prévue du Programme Junior est de 5 ans (3 ans de recrutement et 2 ans de suivi) et vise à soutenir les efforts de la Belgique dans sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)